



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi

Compte-rendu du Conseil Municipal



du 26 septembre 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DROCZINSKI Fanny, D'HOUTAUD Marie-Line, Jean-Michel COLIN, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : Michel CLAUDE

Marché gestion de l'accueil périscolaire 2023-2026

Une consultation a été engagée en vue de la gestion de l'accueil périscolaire au 1er janvier 2023.

Une seule offre est parvenue en mairie.

Après analyse par le secrétariat intercommunal et présentation à la commission scolaire, une demande de renseignements complémentaires a été formulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité confie la gestion de l'accueil périscolaire à l'association LES FRANCAS à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 avec possibilité de r

FLASH HOUTAUD



reconduction sur décision avant le 31/10 de l'année en cours et ce pour les années 2024, 2025 et 2026.

La participation annuelle de la Commune est estimée à 25 500€.

Aménagement des rues Général de Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome – Maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre du projet d'aménagement des rues du Général De Gaulle, Champs Jolis et Aérodrome, le cabinet SETIB a fait parvenir une offre en vue de la maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de réaliser l'opération d'aménagement des rues pour un coût prévisionnel de travaux de 300 000€ HT.

- approuve le marché de maîtrise d'oeuvre sur la base d'un coût prévisionnel de 300 000 € HT * 6.5%

- précise que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'avant-projet définitif des travaux.

Il est entendu que si cet avant-projet définitif est approuvé par le conseil municipal, il conviendra que le marché de maîtrise d'oeuvre fasse l'objet d'un avenant. En effet, le montant définitif de la rémunération du maître d'oeuvre sera définitivement calculé sur coût prévisionnel définitif des travaux défini au stade de l'avant-projet définitif.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC)

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités "moins favorisées".



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

Par délibération en date du 21/09/2022, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, à la majorité, s'est prononcée en faveur de la poursuite de la répartition actuellement en vigueur, à savoir :

– part de droit commun (340 786€) de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier prise en charge à 100% par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

– part des communes (634 851€) prise en charge à 75% par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et à 25 % par les communes.

La part de Houtaud est de 4 314€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge du FPIC selon les modalités énumérées ci-dessus.

Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange

Le Maire présente au Conseil Municipal le montant « plafond » des redevances applicables à l'année 2022 pour l'occupation du domaine public par ORANGE.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe le montant de la RODP 2022 à 649€.

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau 2021

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

En synthèse, les éléments connus au 31/12/2021 sont communiqués en séance : 11 kilomètres de linéaire de réseau - 1 164 habitants et 443 abonnés – la consommation moyenne par abonné est de 164,4m³ – 72 831m³ vendus pour une recette de 108 171€ - 8 prélèvements réalisés relevant 100% de conformité – rendement du réseau 98%.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Convention avec La Poste

Dans le cadre de sa mission de distribution des envois qui lui sont confiés et plus particulièrement pour l'organisation des tournées des facteurs à pied, en

vélo ou en 2 roues à moteur, La Poste doit implanter, sur les parcours de distribution, des coffres relais dans lesquels des envois sont entreposés et permettent ainsi aux facteurs de limiter les emports de charge au départ de leur tournée de distribution.

Il est donc proposé à l'assemblée une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un coffre Dépôts-Relais au n° 32 Grande Rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un coffre Dépôts-Relais.

Convention ACCA – Mise à disposition des vestiaires du foot

Suite à la demande de l'association en date du 01/09/2022, les membres de l'ACCA souhaitent pouvoir se réunir avant et après chaque sortie pour évoquer les consignes de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des vestiaires du foot le dimanche matin en période de chasse.

Convention d'occupation du domaine public avec l'activité Boulangerie

Le Maire expose au Conseil Municipal que le parking situé devant la boulangerie (rue du Tilleul) relève pour partie de la propriété privée du commerce et pour partie du domaine public communal.

Il y a donc lieu de conclure une convention entre les deux parties pour fixer les modalités d'occupation du domaine public communal, étant précisé que le domaine public est imprescriptible et inaliénable (le terrain ne pourra jamais être vendu sauf s'il était déclassé, transféré dans le domaine privé de la commune puis cédé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation du domaine public entre la commune et le propriétaire de la boulangerie pour ce qui concerne le parking situé devant la boulangerie.

Pont des Artilleurs, maîtrise d'œuvre

Damien GUYOT expose au Conseil Municipal l'état dégradé du Pont des artilleurs et la nécessité de mise aux normes si le pont devait être ouvert aux visites à pied ou en vélo public.

Une nouvelle visite sur site a été réalisée.

Un avis des services de la DDT est attendu.



Il sera prochainement proposé au Conseil Municipal le projet de rénovation de cet ouvrage avec un marché de maîtrise d'œuvre.

Modification des adresses – Mise à jour fichier Service National des Adresses

Il existe deux fichiers nationaux pour la mise à jour des adresses :

- La Base Adresse Nationale contient des adresses certifiées par la Mairie qui bénéficie d'une habilitation. Cette base renseigne les services publics.
- Le Service National des Adresses est un fichier géré par la Poste. Ce fichier est la référence pour les opérateurs Internet. Ils le consultent afin de vérifier l'éligibilité à la fibre optique. La mise à jour de ce fichier se fait via une délibération pour la dénomination d'une rue et par un arrêté du Maire pour la numérotation.

Les habitants et le Syndicat Doubs très Haut débit sont directement impactés par la justesse des renseignements que ce fichier contient.

Il y a lieu de transmettre la délibération prise en 2019 pour la création de la rue des Lys.

Un arrêté du Maire sera pris pour la numérotation complémentaire de la Grande Rue (19B et 19C).

Relamping école - salles de classe et couloir de circulation –

Les supports des 150 néons sont en fonction depuis la construction de l'école. Certains cassent et sont maintenus en fonctionnement grâce à des colliers. Ces supports seraient à changer.

D'autre part, la fabrication des néons sera interdite dès mars 2023.

Trois entreprises ont été consultées et ont visité l'école. Deux devis sont parvenus à la Mairie.

Le projet consiste à équiper toute l'école en éclairage LED et de détecteurs de présence dans les circulations, les toilettes, etc.

Ces devis sont en cours d'analyse.

L'installation serait faite par les agents de la DMO

Eclairage public

Une réunion, où les comités consultatifs Environnement et Sécurité ont été associés, s'est tenue le 08 septembre 2022. Des informations techniques ont été données.

Michel CLAUDE fait une synthèse des éléments techniques.

Il y a deux possibilités :

- soit un abaissement pendant 6 heures, qui d'ailleurs existe déjà dans beaucoup de rues,
- soit l'extinction totale ou partielle.

Un tour de table est fait en séance.

Aucun conseiller présent n'est favorable à l'extinction totale dans tout le village.

Deux conseillers se prononcent pour l'extinction dans les quartiers en laissant la Grande rue allumée avec abaissement.

Dix conseillers sont favorables à l'abaissement uniquement sur l'ensemble du territoire communal.

La Grande rue et une partie de la rue Champ Toine sont éclairées par des lampes « Sodium Haute Pression » consommatrices de 125 à 150 w. Il n'est pas possible d'abaisser leur puissance en l'état actuel.

Après avoir également recueilli l'avis des personnes des comités consultatifs qui ont assistés à la réunion de présentation, le Conseil devra décider :

- par délibération d'une extinction partielle ou totale, ou d'un abaissement,
- de changer les lampes sodium par des LED sachant que plus d'une trentaine de candélabres sont concernés dans la Grande rue,
- ou de changer ces lampes sodium par des LED au fur et à mesure de leur obsolescence.

Une demande de subvention auprès du SYDED devra être formulée rapidement pour être éligible en 2023 et des CEE pourraient être sollicités.

Rentrée scolaire/périscolaire

Christelle GIRARDOT, adjointe à la vie scolaire, présente au Conseil Municipal les effectifs de l'année scolaire 2022-2023 : 149 élèves sont répartis dans 6 classes.

Concernant le périscolaire :

49 familles utilisent ce service pour 67 enfants inscrits.

Deux familles pourraient inscrire leurs 6 enfants prochainement.

La fréquentation moyenne de ce début d'année est de :

Le matin	5 à 8 enfants
Le midi	30 à 35 enfants
Créneau 16h10	12 à 15 enfants
Créneau 17h10	4 à 7 enfants



En complément, Mme le Maire présente un récapitulatif financier de l'année écoulée 2021-2022 pour le fonctionnement de l'école et du périscolaire. Des éléments de ce récapitulatif seront repris au prochain Conseil d'école pour attirer l'attention sur les économies à réaliser sur éviter l'explosion des coûts de l'énergie notamment.

Recensement

Christelle GIRARDOT a assisté à une visioconférence de présentation qui a expliqué la raison et le fonctionnement du recensement.

Le recensement de la population est utile notamment pour le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) attribuée à la Commune.

Deux agents du secrétariat intercommunal sont coordinateurs pour le recensement.

La collecte des renseignements est prévue du jeudi 19 janvier 2023 au 18 février 2023, avec une attention particulière pour la période de vacances qui restreint la période d'enquête.

Il faudra recruter deux agents recenseurs pour notre commune (290 logements maximum pour 1 agent recenseur).

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat pour obtenir des précisions sur la mission qui est rémunérée.

Précision importante : Parfaite confidentialité des données. En effet, la Mairie n'a pas accès au contenu des réponses.

Mission Eco- interprète Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE)

Lors d'un module de cinq semaines au CPIE du Haut-Doubs - du lundi 14 novembre au vendredi 16 décembre 2022 - les 16 stagiaires (de niveau Bac+4) de toute la France, sont formés, en alternance, aux concepts et pratiques de l'interprétation et de la valorisation de l'environnement et du patrimoine au sens large.

Durant ce module, notre Commune accueillera 5 ou 6 stagiaires qui vont œuvrer, durant près de 11 jours dédiés, à des études de cas. Ils seront accompagnés et suivis par un formateur référent du CPIE.

A l'issue une présentation du travail réalisé à l'écrit par un dossier et à l'oral par un exposé animé en présence du « commanditaire » et de ses partenaires.

Il n'y a aucun coût pour la commune. Un exemplaire complet de l'étude sera remis gracieusement à la Commune.

Plusieurs thèmes possibles sont en cours de réflexion:

- circuit pédagogique sur les tourbières, mais avec certainement des réticences de Natura 2000 (limitation de circulation dans la zone protégée)
- circuit découverte du bourg (mais des contraintes de sécurité sont à considérer)
- sentier pédagogique et ludique dans la forêt en intégrant la chapelle de la Côte.
- historique du Pont des Artilleurs (il y aurait lieu de recueillir des informations auprès des personnes qui peuvent nous restituer l'histoire du Champ de Tir).

CTI/DMO Décompte 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte annuel Centre Technique Intercommunal / Direction des Moyens Opérationnels.

En fonction d'un critère population, d'un critère longueur de voirie et d'un critère de potentiel fiscal le coût à charge de la Commune de HOUTAUD est de **58 270€** sur un montant global de 536 347€. S'ajoutent les dépenses de déneigement **18 145€** (sur une dépense globale de 202 046€).

La commune de Houtaud a versé une participation de 76 416€ pour l'année 2021.

Deux postes ont augmenté par rapport à l'année 2020. Des explications ont été demandées aux vice-présidents de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en charge de la DMO et des finances.

Loyer local médical

La locataire du local communal alerte la Mairie sur l'augmentation qui a eu lieu en avril 2022.

Cette augmentation est basée sur l'indice du coût de la construction qui évolue en ce moment.

Il pourrait être envisagé de baser les augmentations sur l'indice des baux commerciaux. Cela exigerait une révision du bail.

Il est nécessaire de se renseigner sur le prix de location au m² pratiqué dans la commune pour se positionner avant toute modification.

D'autre part, il faut considérer les frais liés au déneigement (réalisé par la DMO) supportés par la Commune et les places de parking qui sont réservées



à l'activité du cabinet et donc mis à disposition de l'activité.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commission Economie CCGP

Point sur le bâtiment de la Belle-Vie. Un diagnostic a été fait sur ce bâtiment. Il en résulte que l'isolation n'est pas suffisante..

Du fait du « turn-over » des entreprises, il est difficile d'avoir des informations sur la consommation d'énergie.

Une réflexion est en cours sur la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Tranche 3 de la zone des Gravilliers : le règlement de la zone doit être adapté (nature des entreprises « éligibles », surface des appartements de fonction, encadrement des conditions de revente...).

Les agents procèdent au gyrobroyage sur une zone protégée entre Profil+ et Aubade. Cette zone ne pourrait-elle pas être entretenue par un agriculteur pour récupérer l'herbe.

Commission Eau et Assainissement CCGP

Tension sur le niveau de service entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Syndicat des Eaux de Dommartin. Une réunion de concertation est programmée.

Commission Développement durable CCGP

Sensibilisation à destination des scolaires : il est proposé aux écoles et financé par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

- d'adhérer au programme Watty. Les deux classes CP-CE de l'école de Houtaud sont intéressées.

Le programme Watty sensibilise aux économies d'énergie.

- il serait proposé aux classes de CM2 de bénéficier d'une fresque du Climat adaptée aux scolaires en finançant les interventions de l'association Durable et Doubs.

Projet Alimentaire Territorial : un questionnaire sur « le contenu de nos assiettes » est disponible à la Mairie, sur Panneau Pocket et sur le site internet.

Forum des associations - La fréquentation a été meilleure que la 1^{ière} édition mais nous déplorons le peu de participation des Hostasiens. Il y a lieu de réfléchir à la pérennité de ce forum.

Occupation du centre de lavage L'Eléphant Bleu par des caravanes dont les occupants ont été chargés de la remise en état de la station.

Point sur la contamination bactérienne de l'eau potable – il ne sera vraisemblablement pas possible de connaître l'origine de la pollution. Un nouveau prélèvement a été fait à des fins d'analyses dans la matinée du lundi 26/09.

La situation de crise (distribution information, mise à disposition et distribution de packs d'eau pour chaque foyer, livraison pour les aînés vulnérables) a été gérée par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier qui a la compétence pleine et entière de l'eau potable.

Secrétariat Intercommunal : Absence(s) et démission génèrent des difficultés d'organisation. Un recrutement est envisagé.



Décisions du Maire

✓ Dans le cadre du sinistre concernant la « Détérioration d'un mât d'éclairage public » – rue Croix PARIOT, l'indemnisation pour partie proposée par l'assurance GAN d'un montant de 2 188.96 € est acceptée.

Questions Diverses

✓ Une demande de l'ACCA est parvenue le 26 septembre pour l'implantation d'un mirador.

✓ Le CFAH regrette de devoir annuler la journée festive (couscous et jeux) prévue le 16 octobre pour défaut d'inscriptions. Cette association est déçue par le manque de participation des Hostasiens.

✓ Transports scolaires : Des difficultés sont signalées et seront remontées aux services de la Région (en charge des transports scolaires) et au collège puisque certains enfants ne peuvent monter dans certaines navettes. De ce fait, ils arrivent en retard dans leurs collèges.

Il y a lieu également de mieux informer les enfants sur ces transports ; certains d'entre eux ne prennent pas le bus qui leur est dédié :

Trois arrêts desservent le village.



Le bus de 7h20 qui s'arrêtent sur les 3 point d'arrêts sont réservés aux Augustins et lycées.

Les collégiens qui se rendent au collège GRENIER doivent prendre le bus de 7h40 à l'école.

✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 31 octobre 2022 à 20h30.

INFO COMMUNALE

Sècheresse - Niveau Renforcé –

En date du 14/09, le Préfet du Doubs a assoupli les mesures de restriction d'usages de l'eau de situation de crise à niveau renforcée.



Nous comptons sur votre sens civique et votre responsabilité pour limiter au strict minimum votre consommation d'eau.

Chaque m³ économisé est très important et pourrait nous éviter une situation vraiment critique.



Vente de bois

La prochaine vente de bois de chauffage destinée aux habitants aura lieu le :

Lundi 24 Octobre 2022
à 20 heures en Mairie

Les fiches descriptives des lots soumis à la vente seront disponibles au secrétariat de Mairie.

Lévé des restrictions sur la consommation de l'eau potable

Information diffusée sur PanneauPocket, sur le site internet, et sur la porte de la Mairie dès samedi 14h :

« ... sur la base des résultats de tests colilerts, l'ARS a lève les restrictions de l'usage de l'eau. »

Des analyses de laboratoire ont été réalisé ce début de semaine ⇒ Les résultats sont conformes.

Accueil des élèves en cas de grève – SMA -

Conformément à la loi du 20/08/2008 la Commune organise un service minimum d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire lors des grèves.

Pour les prochains mouvements de grève, les familles qui auront besoin du SMA devront IMPERATIVEMENT s'être inscrites par mail auprès du secrétariat de Mairie afin de déterminer le nombre d'encadrant nécessaire.

La Commune est toujours à la recherche de candidat(es) susceptibles d'intervenir ponctuellement pour encadrer des enfants de 3 à 11 ans avec un contrat rémunéré.



La commune de Houtaud devra réaliser un recensement complet de sa population, selon les directives de l'INSEE, entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Des agents recenseurs seront à recruter pour effectuer cette mission qui nécessitera disponibilité, rigueur, motivation et un bon sens du contact.

Deux demi-journées de formation seront à réaliser sur le dernier trimestre 2022.

Les personnes intéressées par cet emploi temporaire, peuvent faire acte de candidature en adressant un courrier au secrétariat de Mairie où tout renseignement complémentaire pourra être fourni.

BIBLIOTHEQUE

Permanence tout public le :
Samedi de 13h30 à 14h30

Gratuit pour les Hostasien(ne)s
de - de 18 ans.

Abonnement annuel de 5€ pour les + de 18 ans

Permanence sur les 36 semaines scolaires le :
Lundi de 16h10 à 17h00

L'équipe de bénévoles aimerait s'agrandir. Vous êtes disponible 1 heure/mois le samedi de 13h30 à 14h30 ; contactez le secrétariat de Mairie ou Christelle GIRARDOT pour vous faire connaître.





INFO INTERCOMMUNALE

PLUi Habitat

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal volet Habitat est un document d'urbanisme commun aux 10 communes afin de dessiner un projet urbain équilibré et raisonné pour tous les habitants du Grand Pontarlier.

Il encadrera le développement des dix communes, notamment les droits à la construction, avec l'élaboration d'un règlement intercommunal.

Le calendrier des réunions publiques :

- Théâtre Bernard Blier à Pontarlier le 06 /10 à 18h00
- Salle des Fêtes de la Cluse et Mijoux le 07/10 à 18h00
- Salle des Fêtes de Doubs 12/10 à 18h00
- Salle des Fêtes aux Granges- Narboz 13/10 à 18h00
- Salle des Fêtes de Chaffois 14/10 à 18h00

Vous pouvez assister à la réunion de votre choix.

La réunion qui se tiendra à Chaffois concernera le secteur de Chaffois – Dommartin - Houtaud et Vuillecin.

**Projet Alimentaire Territorial**

La Communauté de Communes du Grand Pontarlier a lancé l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

Le PAT vise à mettre en adéquation productions agricoles et besoins alimentaires du territoire afin de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous.

En tant que **Consomm' Acteur** vous êtes sollicités pour répondre à cette **enquête** avant le 15/10 afin d'identifier vos pratiques et vos attentes en terme de consommation alimentaire.

Enquête disponible sur Panneau Pocket QR code (en bas à droite de l'affiche) ou, au secrétariat de Mairie en retirant un formulaire papier ou, sur internet <https://framaforms.org/quy-a-t-il-dans-votre-assiette-1658733339>

A vos claviers, quelques minutes... Merci de votre participation.

Déchèterie : Changement des horaires

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars.

**Accès du Lundi au Samedi
de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h45**

Fermé le dimanche

Il est également rappelé aux usagers que pour accéder à la déchèterie, une vignette doit être apposée à l'intérieur du pare-brise du véhicule.

Cette vignette est disponible sur simple demande auprès du bureau d'accueil de la CCGP à la Maison de l'Intercommunalité, sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois (sur le territoire de la CCGP).

PréVal - Tous au compost -

Pour réduire de 30% le poids de votre bac d'ordures ménagères, équipez-vous d'un composteur !

Préval propose des composteurs en bois à 40 € accompagné d'un bio-seau et d'un guide sur le compostage.

Pré-commande indispensable sur www.preval.fr ou via le bon de commande disponible sur PanneauPocket.

OCTOBRE 2022
Durée : 2h environ

VISITE GRAND PUBLIC

- ▶ Mercredi 5 à 14h
- ▶ Jeudi 13 à 17h

CARTE AVANTAGES JEUNES

- ▶ Mardi 25 à 14h pour les 8-18 ans
- ▶ Vendredi 18 à 17h pour les 18-30 ans

INSCRIPTION INDISPENSABLE
par mail : visite@preval.fr
ou par tél. : 06 13 31 08 66

Préval

Visite Valopôle
Que deviennent nos déchets ?



Collecte Matériel d'écriture / SPA – RAPPEL

Un bac de collecte (tout matériel sauf crayons de couleur et pot de colle) est à disposition en Mairie.

Les fonds issus de la revente des matériels d'écriture, collectés dans un bac de collecte accessible 24h/24 à l'entrée du bâtiment de la S.P.A de Pontarlier, contribueront aux frais des soins vétérinaires, à l'amélioration des conditions d'accueil des pensionnaires du refuge ainsi qu'aux frais d'alimentation.

**PAROLES AUX ASSOCIATIONS**
**Comité de Foire et d'Animations de Houtaud
– Groupe tricot –**

Vous aimez tricoter,
Venez nous retrouver pour passer un agréable moment de partage de savoir-faire, tous les :

Mardi soir de 20h30 à 22h30
à la Salle Associative de la Mairie
(arrière droit du bâtiment)

Débutant(e) s Bienvenue.

Contact Pascale : 06.43.79.60.51



L'association **NOZETIME** (équitation/championnat de France) organise un **Super LOTO** le :

Vendredi 21 Octobre 2022
Salle des Fêtes de HOUTAUD
Début des jeux à 20h30



Bon d'achats de de 20€ à 500€ à gagner



A la demande d'habitant(e)s de Houtaud, la Commune met une salle à disposition et sera représentée à la finale du **tournoi SKYJO**.

1^{ère} étape se qualifier le **Dimanche 13 Novembre** entre 14h00 et 16h00 à la salle des fêtes de HOUTAUD.

Ouverte à tous, cette animation est gratuite.

Inscription auprès de l'organisateur

Une initiation sera proposée avant le début du tournoi.

D'autres jeux seront proposés hors tournoi.



2^{ème} étape - La finale entre les 7 communes participantes devrait se jouer le 27/11.

Le qualifié du 13/11 représentera la Commune et tentera de remporter la finale.

Ligue contre le Cancer

Nous vous informons que les délégués locaux de la Ligue contre le Cancer sillonneront dans les prochains jours notre commune afin de collecter vos dons.

Merci de votre accueil et de votre générosité.

**GESTE DU MOIS**

" La consommation de viande a explosé depuis l'après-guerre. Ainsi, notre alimentation est devenue beaucoup plus carnée.

Cette modification de nos habitudes alimentaires a donc été suivie d'une adaptation de la production. Pour répondre à la demande, les petits élevages ne suffisaient plus, et on est passé à de l'élevage intensif. Ce type d'élevage, sans entrer dans la polémique de la condition animale, a nécessité la mise en place de nouveaux aliments pour le bétail, permettant une croissance plus rapide. Il n'est plus question d'hormones, de granulés d'origine animale (origine de la vache folle), des dérives qui sont derrière nous.

Maintenant, les vaches consomment des aliments riches composés de maïs ou de soja.

Problème, pour produire 1kg de viande de bœuf, il faut 7kg de céréales et 15 000l d'eau. La viande de bœuf étant la plus impactante.

En continuant à consommer autant de viande, nous contribuons donc à la destruction de la forêt amazonienne (la France est le 3^{ème} plus gros importateur de soja Brésilien, planté sur les cendres de la forêt dévastée), et à l'assèchement des nappes phréatiques (épuisées par l'arrosage des cultures de maïs).

Si vous appréciez la viande, sachez que la réduction de votre consommation est un élément majeur pour contribuer à limiter le réchauffement climatique. "

